



FICHE CONGÉS

(demande de congés pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025)

DATE LIMITÉE DE RETOUR : 30 SEPTEMBRE 2024

La réponse de l'association vous parviendra au plus tard le 31 octobre 2024.

Nom & Prénom du salarié :

Dates des vacances scolaires :

Noël : du 21 Décembre 2024 au 5 Janvier 2025 inclus

Hiver : du 22 Février au 09 Mars 2025 inclus

Printemps : du 19 Avril au 04 Mai 2025 inclus

RAPPEL

Vous devez prioritairement positionner des semaines complètes.

- La date limite de consommation des congés en cours est fixée au **30 avril 2025**.
- Votre droit à congés payés est indiqué en bas de votre bulletin de salaire (case Solde N-1).
Il vous appartient de faire le nécessaire pour poser et consommer vos congés payés avant le 30 avril 2025.
- A la date du 31 janvier 2025, le solde des congés payés ne devra pas dépasser 10 jours.

PÉRIODE SOUHAITÉE	CHOIX
DE À	
DE À	
DE À	

EN DEHORS DES VACANCES SCOLAIRES

Si vous voulez prendre des congés merci d'indiquer les dates
(prioritairement par semaine complète) :

Date de la demande :

Signature du salarié :

À retourner par email ou par courrier à votre antenne de proximité